

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 12 mars 2024, 19 h
Édifice municipal | *Quartier Baker-Brook*

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :
Jean-Pierre Ouellet | *Maire*
Jessica Raymond | *Greffière*

CONSEILLERS PRÉSENTS :
Quartier Saint-François : Nancy Ann Landry Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker : Ronald Cormier Bernard Soucy
Quartier Clair : Lloyd Plourde Richard Michaud
Quartier Baker-Brook : Francine Caron Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire : Réginald Nadeau Michel J. Morin

Présences dans la salle : 3.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire vérifie les présences. Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum est constaté.



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2024-03-12 (1)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été modifié pour retirer le point n° 8. d) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 23-0039 (50 000 \$), Fonds de fonctionnement général.

Motion adoptée.

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 13 février 2024

Résolution n° 2024-03-12 (2)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 13 février 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Aucune.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Aucune.

8. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) Abrogation de l'Arrêté 2018-04 – Arrêté sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Communauté de Haut-Madawaska

Résolution n° 2024-03-12 (3)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska abroge l'Arrêté 2018-04 – Arrêté sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Communauté de Haut-Madawaska, ainsi que tous ses amendements.

Motion adoptée.

b) Abrogation de l'Arrêté 2014-01 – Arrêté de la Municipalité de Lac Baker concernant l'établissement d'un contrôle des animaux dans le Village de Lac Baker

Résolution n° 2024-03-12 (4)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska abroge l'Arrêté 2014-01 - Arrêté de la Municipalité de Lac Baker concernant l'établissement d'un contrôle des animaux dans le Village de Lac Baker, ainsi que tous ses amendements.

Motion adoptée.

c) Adoption du contrat de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux du Nouveau-Brunswick (SPCANB)

Résolution n° 2024-03-12 (5)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le contrat de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux du Nouveau-Brunswick (SPCANB) pour un montant de 11 018.70 \$ par année, excluant les taxes applicables, renouvelable annuellement avec un ajustement de 2 % par rapport à l'année précédente.

Motion adoptée.

d) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 23-0039 (50 000 \$), Fonds de fonctionnement général

Remise à une prochaine réunion publique.

Résolution n° 2024-03-12 (6)

Proposé par le conseiller

Appuyé par le conseiller

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska d'un montant de 50 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

e) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 22-0051 (135 000 \$), Fonds de fonctionnement général

Résolution n° 2024-03-12 (7)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska d'un montant de 135 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

f) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 22-0051 (405 000 \$), Fonds de fonctionnement général

Résolution n° 2024-03-12 (8)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska d'un montant de 405 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

g) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 22-0051 (440 000 \$), Fonds de fonctionnement du service d'eau et d'eaux usées

Résolution n° 2024-03-12 (9)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska d'un montant de 440 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

h) Approbation de la soumission 2023-037 : Nouveau panneau de contrôle – station de relevage, Quartier Saint-Hilaire

Résolution n° 2024-03-12 (10)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission n° 2023-037 d'ALCA Consultation pour le remplacement du panneau de contrôle et de la sonde de niveau de la station de relevage du Quartier Saint-Hilaire pour un montant de 13 025 \$, plus taxe applicable.

Il est également résolu que les fonds pour payer cette dépense proviennent de l'entente administrative du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, FTE) conformément au Plan quinquennal de dépenses en immobilisation 2019-2023 de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

i) Approbation de la soumission n° 2023-026 : Remplacement du système SCADA, Quartier Clair

Résolution n° 2024-03-12 (11)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission n° 2023-026 d'ALCA Consultation pour le remplacement du système SCADA du Quartier Clair pour un montant de 48 741.44 \$, plus taxe applicable.

Il est également résolu que les fonds pour payer cette dépense proviennent de l'entente administrative du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, FTE) conformément au Plan quinquennal de dépenses en immobilisation 2019-2023 de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucunes.

10. AFFAIRES NOUVELLES

1. Correspondance : Aucune.
2. Invitation : aucune.
3. Autre : aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Réginald Nadeau à 19 h 30.



Jean-Pierre Ouellet
Maire



Jessica Raymond
Greffière

